

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-359

Développement économique

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	5 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- De renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Acquéreur	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
16/10/2023	PATRIMMO COMMERCE représentée par Madame LACROIX Stéphanie	SAS BRADFORD ASSET MANAGEMENT	RUE BRANLY MABLY	C3678, C3680, C3681
16/10/2023	BOLERO 20 représentée par Monsieur MOOS Alexandre	SCI FRENE 23	196 Rue de Charlieu ROANNE	BM650
09/10/2023	NOVILOIRE IMMOBILIER représentée par BARA Nicolas	SARL T4M (avec faculté de substitution)	18 Avenue du Polygone ROANNE	BO108

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON

Vice-Président délégué à l'emploi, au
développement économique